NOISIEL

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

REF: GB/GT 2016.121

DEC2016_ 0064

DECISION

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2016 - Opération concernant le remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore (3ème tranche).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article 159 de la LOI n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 portant création d'un fonds de soutien à l'investissement public local,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

VU la délibération n° DEL2016-0020 du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le projet de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore (3^{ème} tranche),

CONSIDÉRANT les modalités d'attribution des subventions spécifiques pour l'exercice 2016 fixées par l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local,

CONSIDÉRANT l'inscription au budget primitif 2016 de crédits destinés à la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore.

CONSIDÉRANT que le plan de financement prévisionnel concernant ces travaux s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coûts estimatifs (susceptibles d'ê	The state of the s		
Travaux	: 52.173,00 € H.T	Fonds de soutien à l'investissement public local : 41.738,40 €	
T.V.A 20%	: 10.434,60 €	Part communale	: 20.869,20 €
TOTAL DEPENSES: 62.607,60 €		TOTAL RECETTES: 62.607,60 €	

1/4

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ 0 6 4

portant sur la demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016 Opération concernant le remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore..

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt pour la commune de rechercher toutes les subventions possibles susceptibles de participer à la prise en charge financière pour la réalisation de ces travaux,

DECIDE

- ARTICLE 1: Le plan de financement prévisionnel du projet de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore s'établit selon le tableau sus considéré,
- ARTICLE 2: Les sommes mentionnées dans le plan de financement prévisionnel sont approximatives et susceptibles d'être actualisées à la date des travaux,
- ARTICLE 3: Une subvention d'investissement est sollicitée au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016, pour un montant de 41.738,40 € pour la réalisation de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore
- **ARTICLE 4**: Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget primitif 2016 section investissement,
- **ARTICLE 5**: Ampliation de la présente décision est transmise à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
 - Monsieur le comptable public de Marne-la-Vallée
 - Monsieur le directeur général de la mairie de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.



2/4

Suite de la décision N°2016

0064

portant sur la demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016 Opération concernant le remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore..

ARTICLE 7 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

1 8 AVR. 2016

Le Maire,

Pour le Maire empêché et par suppléance,

le 1er Maire-Adjoint

Anasthasio DIOGO

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

2 5 AVR. 2016 Affiché le

Notifié le

Publié le

2 6 AVR. 2016

25 AVR. 2016

2 5 AVR. 2016

3/4

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49 place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2